

Les diverses unités sonores fonctionnelles de la langue

Mirra GORDINA

Le phonème est habituellement défini comme la plus petite unité linéaire possédant une fonction de distinction des unités significatives de la langue. Deux moments sont à souligner dans cette définition, à savoir : 1) l'indivisibilité sur le plan linéaire et 2) sa fonction distinctive par rapport aux unités d'ordre supérieur. La fonction distinctive exige que des phonèmes différents se rencontrent dans une même position phonétique, ce qui revient à dire qu'ils ne dépendent pas de la position phonétique. Au contraire, des sons se rencontrant uniquement dans des positions phonétiques différentes ne peuvent pas participer à des oppositions et par conséquent ne peuvent être considérés comme deux phonèmes différents. Découle de ce qui vient d'être dit la différence entre phonème et nuance [*'ottenok'*], ou variante. Les nuances des phonèmes sont couramment définies comme des sons se trouvant en relation de distribution complémentaire.

Afin d'élucider le rôle phonémique d'un son et prouver la division de la chaîne sonore en phonèmes, on se sert traditionnellement d'oppositions telles que :

dom — tom sad — pat
dom — **dam pat — **pot****

En d'autres termes, on construit un paradigme au sein duquel un même son, ou élément de la chaîne sonore, apparaît dans des entourages différents (**dom — **dam**, sad — **pat****), et où un même entourage apparaît autour de différents sons (**dom — **tom**, sad — **pat****). Toutefois, appliquer ces thèses à l'analyse de formations sonores complexes, à savoir les affriquées, les diphtongues et les consonnes aspirées, engendre de nombreuses difficultés. Ainsi, il n'est pas absolument évident que le [**ts**] en allemand doive être interprété comme un seul phonème. En effet, à côté du mot *kurz* prononcé

[kurtʂ] 'court', on a le mot *Kurt* [kurt] 'Kurt', prénom', de même qu'à côté de *Nutz* 'profit' [nutʂ] on a le mot *Nuß* 'noix' [nus], etc.; et il en est de même tant avec le [ɔʂ] en anglais qu'avec les diphtongues en allemand et en anglais. Dans tous ces cas, on observe une suite sonore linéaire d'articulations (de sons) et une localisation des différences dans une des parties de l'articulation complexe, c'est-à-dire qu'on observe une séparation linéaire. Sur ce point, l'affriquée ou la combinaison diphtongale [aɫ] ne diffère guère d'un [aŋ] ou de [an].

Afin de résoudre des problèmes de ce genre, on peut suivre deux voies. La première consiste à se tourner vers la perception du locuteur natif. C'est la voie suivie par D. Jones, qui interprète les affriquées anglaises [tʃ] et [dʒ] comme un seul phonème, car c'est ainsi qu'elles sont perçues par les anglophones, alors qu'en japonais, les nasales syllabiques [ɲ, ŋ, ɲ] constituent des nuances du phonème [ŋ] puisque c'est ainsi qu'elles sont perçues par un Japonais (Jones 1950 : 88-89).

En effet, les jugements du locuteur natif ont une grande importance pour le linguiste ; ce fait fut relevé en 1909 par Lev Ščerba, qui rajoutait aussitôt «à condition qu'ils [les jugements, NdT] soient correctement interprétés» (Ščerba 1909 [1958] : 111-112). La perception du locuteur natif reflète les relations existant au sein du système langagier ; elle peut suggérer au chercheur la voie de ses recherches, mais ne l'affranchit pas de la nécessité d'élucider les raisons objectives qui la sous-tendent¹.

Aussi, la seconde voie de résolution de problèmes litigieux, consistant à analyser de façon objective les relations au sein de la langue, est-elle bien plus importante. Cette voie est proposée par N.S. Troubetzkoy, A. Martinet, M. Swadesh (Troubetzkoy 1939 [1960] : 67-68 ; Martinet 1939 : 96 ; Swadesh 1947 :2), etc.². Troubetzkoy et Martinet formulèrent une série de règles d'interprétation des formations sonores complexes. Ils recourent autant à des considérations phonétiques (longueur, degré de ressemblance phonétique, division en syllabes) qu'à celles liées aux relations à l'intérieur du système.

Les règles formulées par Troubetzkoy et Martinet peuvent toutefois difficilement résister à la critique : ainsi, l'une d'entre elles affirme l'impossibilité d'interpréter un élément d'un son composé comme une variante d'un phonème indépendant : Troubetzkoy et Martinet s'appuient ici sur des différences d'ordre phonétique.

Par exemple, Martinet affirme que la combinaison [ks] doit être interprétée comme un seul phonème si ses éléments ne se rencontrent pas dans une même position phonétique. Or, ce recours aux critères purement phonétiques ne prouve rien : on sait que des différences sonores dans des positions phonétiques différentes ne peuvent pas servir de fondement au dégroupement des unités phonologiques. Car si les deux sons en question ne

¹ Cela fut maintes fois souligné par A. Martinet (v. Martinet, 1937, p. 172 ; 1962, p. 284).

² Pour être correct, on peut trouver une analyse plus ou moins objective dans tout ouvrage consacré à la résolution de problèmes d'ordre phonologique.

se rencontrent que dans cette position phonétique, comme le [ks] dans l'exemple ci-dessus, comment prouver qu'il ne s'agit pas de variantes d'autres sons indépendants [*'nezavisimyj zvuk'*] conditionnées les unes par rapport aux autres ? De même, les exemples auxquels ils recourent pour affirmer l'indépendance phonologique des affriquées [c] et [č] en russe, à la différence des combinaisons [ts] et [tš] :

o cypke ['poulette', prép.] – *otsypke* ['drainage', prép.]
očutit'sja ['se retrouver'] – *otšutit'sja* ['répondre par une blague']

ne prouvent rien. Ici, on peut supposer une division différente en syllabes, et par conséquent, des positions phonétiques distinctes.

Le renvoi que Troubetzkoy fait à la division en syllabes n'est absolument pas probant. Pour la même raison, le critère de durée ne constitue pas non plus une preuve : un son long composé peut tout à fait être appréhendé comme un phonème simple long ; la brièveté d'un son composé peut être interprétée non seulement comme un indice de sa monophonémicité, mais également comme la conséquence du fait que deux phonèmes indépendants se retrouvent dans des conditions phonétiques particulières.

Troubetzkoy et Martinet font tous les deux appel aux exigences dictées par le système. Toutefois, il est évident que le système peut avoir un aspect différent selon la façon dont on définit ses éléments.

Une multitude de solutions phonologiques avancées par exemple, pour les diphtongues anglaises, roumaines et allemandes, démontre que les critères d'interprétation des sons composés avancés par Troubetzkoy et Martinet ne sont pas rigides³. Curieusement, pour prouver un certain point de vue, on admet le recours à des critères non-phonologiques (phonétiques ou morphologiques) ; au plan purement phonologique, une multitude de solutions de distribution des sons par rapport à leur fonction distinctive s'offre à nous. D'où des recherches d'une meilleure solution conduisant à trouver le système le plus simple ou le plus économique (reste cela dit la question de savoir ce qui doit être considéré comme plus simple et plus

³ Les diphtongues anglaises comportant le second élément *i* et *u* sont interprétés comme suit :

- 1) Comme des phonèmes indécomposables (Lawrenson 1936 ; Birshert 1940 ; Jones 1950) ;
- 2) Comme des combinaisons à deux phonèmes comportant un second élément représentant soit des variantes des consonnes [j, w] (Bloch, Trager 1942), soit des variantes des voyelles [i, u] (Swadesh 1937) ;
- 3) comme combinaisons bi-phonémiques [ai, au, oi] et comme des monophonèmes (les autres, : [i], [vu], [ei] et [ou]) (Pike 1957).

Les diphtongues roumaines sont interprétées comme suit :

- 1) Comme des phonèmes à part entière (Rossetti 1959) ;
- 2) Comme des variantes des monophthongues vocaliques après consonnes molles ou labialisées représentant des phonèmes particuliers (Petrovici, 1950, 1955) ;
- 3) Comme des combinaisons de deux voyelles indépendantes (Vasiliu 1962).

Les diphtongues allemandes ont jusqu'à dernièrement été interprétées comme phonologiquement indécomposables, mais un point de vue opposé a été énoncé récemment (Morciniec 1958).

économique : doit-il s'agir d'un nombre moins élevé de phonèmes dans un paradigme et leur nombre plus élevé dans une série paradigmatisée, ou le contraire ?). Surgit aussi une interrogation sceptique : « Si deux solutions sont possibles, toutes les deux étant satisfaisantes du point de vue phonologique, est-ce que cela ne signifie pas que les concepts auxquels on recourt correspondent à la réalité objective dans toute sa complexité ? » (Martinet 1949 : 16).

Cette remarque de Martinet se rapporte en réalité, à toute la méthodologie de l'analyse phonologique. On pourrait reformuler les doutes qu'elle génère comme suit : si la méthode de l'analyse phonétique traditionnelle ne permet pas d'aboutir à une solution, ne devrait-on pas revoir ladite méthode ?

Comme on a pu le constater, l'analyse phonologique toute entière est bâtie sur le plan paradigmatisé sur l'opposition du genre *dom* ['maison'] — *dym* ['fumée'] — *dam* ['je donnerai'] — *tam* ['là-bas'], etc. Il en découle également le besoin de diviser la chaîne sonore en sons et le rôle distinctif du phonème. Dans cette méthode, il est bien plus compliqué de prouver la non-divisibilité des diphtongues et celle des affriquées que leur divisibilité. En effet, la divisibilité de la chaîne parlée s'explique traditionnellement par des considérations d'ordre phonétique ; ainsi distingue-t-on des consonnes *m* et *k* dans les mots *tam* ['là'] et *tak* ['ainsi'] parce qu'elles *sonnent de manière différente*. Seulement, si *am* et *ak* sont distingués en vertu de ce principe, pourquoi ne pas diviser les diphtongues [a₁, a₂, o₁] etc. ? Si au contraire les considérations d'ordre phonétique en tant que telles ne suffisent pas à tracer des frontières, quel droit avons-nous de les traiter différemment dans l'analyse ? Dans le couple *stop* ['stop'] — *top* ['bruit de pas'], on distingue la consonne [s] en vertu de critères phonétiques ; la différence dans son articulation et sa sonorité par rapport au mot *son* ['sommeil'] n'est pas retenue comme un obstacle pour les considérer comme identiques⁴. Or, c'est justement cette différence phonétique entre deux sons qui sert d'argument pour identifier le second élément de la diphtongue allemande [a₁] avec la voyelle [i] !

De toute évidence, les confrontations paradigmatisées en soi ne permettent pas de conclure sur la possibilité d'identifier les éléments des formations sonores composées (diphtongues et affriquées) à des sons distincts dans d'autres positions phonétiques. En effet, les identifier est justifiable uniquement dans le cas où il est prouvé que le son composé se décompose en unités indépendantes plus petites. Si au contraire, le son est indivisible, il n'y a pas d'éléments qui seraient à identifier l'un à l'autre.

Ce postulat possède une signification plus générale : les éléments séparés de la chaîne sonore se trouvant en différents endroits (dans des environnements phonétiques différents), peuvent uniquement être identifiables

⁴ Dans la combinaison des sons [st], la friction [s] lors du passage vers le [t] se réduit jusqu'à la jonction ; dans la combinaison [so] on observe une désocclusion relativement rapide.

entre eux s'il a été prouvé que ces éléments peuvent être distingués comme des entités indépendantes.

Pour les mots russes *tok* [mok 'courant électrique'] – *pot* [nom 'sueur'] – *kot* [kom 'chat'], la fonction distinctive est assurée également dans le cas où on les aborde de façon globale, comme des entités indivisibles, quoique différant par leurs parties (comme par exemple la syllabe [ta] diffère de la syllabe [ca-tsa] et de l'allemand [a-à]). Afin de prouver que les consonnes initiales [t-, k-] sont identiques aux sons finaux du point de vue phonologique et que les trois voyelles dans les trois positions phonétiques doivent être interprétées comme des entités phonologiques, il est nécessaire de s'assurer au préalable que chacun de ces mots se divise en trois unités sonores ; dans le cas contraire, il n'y a rien à identifier ni à comparer. En d'autres termes, la division linéaire, ou syntagmatique, doit précéder l'analyse paradigmatique⁵.

Il est évident qu'il ne convient pas de rechercher les fondements d'une telle division dans les propriétés phonétiques (acoustico-physiologiques) du flux de la parole. On sait que, sur le plan acoustico-physiologique, le flux ne se divise pas en unités possédant une uniformité interne, et que la division de la parole en unités linéaires, les phonèmes, ne reflète absolument pas les changements des caractéristiques acoustico-physiologiques⁶. Ce sont les critères *linguistiques* [M.G.] qui doivent être pris en compte pour distinguer le son comme entité autonome. Lev Ščerba fut le premier à mettre en avant ce postulat il y a plus d'un demi-siècle (Ščerba 1912), mais à l'époque ces idées n'avaient pas reçu d'écho ; elles furent dans une certaine mesure exploitées par Evgenij Polivanov dans son analyse phonologique du chinois (Ivanov, Polivanov 1930); on trouve enfin quelques développements des postulats de Ščerba dans l'ouvrage de Zinder *La phonétique générale* (Zinder 1960 : 33-38). L'essence de leurs idées se ramène à la thèse que la division du flux de la parole dépend de la possibilité de tracer une frontière linguistique (morphologique) entre ses éléments.

Les segments significatifs distincts de la chaîne sonore, à savoir les morphèmes, peuvent être distingués non seulement grâce à leur récurrence, mais aussi grâce à leur fonction de signe [*znakovaja funkcija*'], c'est-à-dire au lien constant entre signifiant et signifié. Les sons de la parole sont des signes d'autres signes [*znaki znakov*']. C'est pourquoi les frontières entre eux sont dépendent des frontières entre les signes, c'est-à-dire entre les morphèmes. Les sons concrets s'abstraient à partir des morphèmes concrets. Dès lors, ce qui compte lors de la segmentation du flux de la parole en éléments n'est pas la présence d'une frontière morphologique entre *chaque* (souligné par nous, M.G.) paire de sons (ce qui est,

⁵ Cette thèse vient d'être énoncée, v. Zabrocki 1962. Malheureusement, les considérations de l'auteur ne sont pas convaincantes puisqu'elles se situent uniquement sur le plan phonétique.

⁶ Ainsi, ce sont souvent les voyelles voisines qui comportent l'information sur la qualité des consonnes.

évidemment, impossible), mais uniquement la possibilité d'en tracer une à l'intérieur de cette combinaison.

Par exemple, dans les mots *tok – toka* [мок – мока 'courant électrique', nom.sg. et gén.sg.], *pot – pota* [ном – нота, 'sueur', nom.sg et gén.sg.], on sépare la voyelle [a] de la consonne précédente en vertu de critères morphologiques, et cette circonstance possède des conséquences importantes pour la division du flux de la parole en phonèmes. Dans des cas similaires, les frontières, morphologique et syllabique (phonétique) ne coïncident pas. Dès lors, il devient possible, dans les langues de ce type (langues indo-européennes, turciques, finno-ougriennes, et beaucoup d'autres) de : 1) tracer une frontière phonologique entre la consonne initiale de la syllabe et la voyelle et 2) considérer comme identiques les consonnes en début de syllabe et celles en fin de la syllabe. Cette dernière opération est possible car la consonne finale de syllabe se transforme dans ces langues en consonne de début de syllabe (et à l'inverse), tout en restant au sein d'un même morphème, ce qui veut dire qu'il conserve la même fonction de signe. Il en découle une absence d'opposition entre ces deux consonnes, c'est-à-dire la nécessité de les appréhender comme représentant une *seule* entité phonologique (souligné par nous, M.G.). En d'autres termes, rapporter le [t-] dans le mot [tok] au [-t] dans le mot [pot] à un même phonème est correct non pas parce que la consonne non-aspirée en début de mot et la consonne aspirée en fin de mot se trouvent en relation de distribution complémentaire, mais parce que l'un peut se transformer dans l'autre au sein du même morphème.

L'indépendance réciproque des frontières syllabiques et morphologiques nous porte à distinguer le son de la parole, le phonème, comme une entité particulière, autonome et indépendante de l'entité plus grande, à savoir la syllabe. Dans ce type de langues, la syllabe, étant une entité phonétique, est dépourvue de caractéristique phonologique. Ce n'est pas un hasard si le problème des frontières de syllabes pour ces langues est si difficile à résoudre. Dans nombre de cas, selon toute évidence, sa place n'est pas définie, comme par exemple dans *korma* [kar-ma] et [ka-rma], et *počta* [po-čta] et [poč-ta]⁷. Ici, la division en syllabes n'a pas une grande importance ; si elle a un rôle quelconque, c'est uniquement celui que joue une nuance de phonème dans une position particulière. Il est bien entendu que la division en syllabes peut jouer un rôle de signal d'une frontière [*'pograničnyj signal'*], telle la frontière d'un mot en russe, et dans ce sens, elle n'est pas tout à fait exempte de rôle phonologique, mais les différentes variantes d'un même phonème peuvent également jouer ce rôle.

L'indépendance entre les frontières morphologiques et syllabiques rend possible la substitution des variantes des phonèmes au sein du morphème. Cette circonstance semble fort importante sinon déterminante, puisqu'elle permet de considérer des sons se trouvant dans des entourages

⁷ V. par exemple les règles de division en syllabes dans la *Grammaire académique du russe* (tome 1, 1960 : 71-74), ainsi que chez Avanesov, 1956, p. 42 ss.

phonétiques différents comme un même phonème. Dans les mots *cep* [‘ustensile pour moudre’] – *cep’* [‘chaîne’], les sons [ɛ – eⁱ] sont des variantes d’un même phonème pas seulement parce que l’un d’eux ne se rencontre que devant une consonne dure en fin de syllabe alors que l’autre uniquement devant une consonne molle en fin de syllabe. S’il n’y avait que ça, on pourrait difficilement décider si la voyelle diphtonguée [eⁱ] est conditionnée par la présence de la consonne molle ou, à l’inverse, si le caractère mou de la consonne est conditionné par le voisinage du [eⁱ]. Ici une série entière d’alternances au sein d’un même morphème est possible : *cep’* [‘chaîne, nom.sg.’] – *cepi’* [‘chaîne, gén.sg.’] – *zacepit’* [‘accrocher’], etc., ce qui montre qu’une nuance de prononciation est remplacée par une autre tout en conservant les mêmes oppositions aux autres unités sonores de la langue. Il n’y a pas de dépendance *réciproque* [M.G.] entre le [eⁱ] et la consonne molle en fin de syllabe. C’est la raison pour laquelle on peut montrer que le [ɛ] et le [eⁱ] sont deux variantes d’un phonème, conditionnées par le son qui les suit. S’il n’y avait pas d’alternances intramorphémiques et s’il y avait non-correspondance des frontières morphologiques et frontières syllabiques, cette preuve ne fonctionnerait pas (c’est le cas du vietnamien, v. plus bas)⁸.

Donc, l’identification du son de la parole comme unité autonome et indépendante, non-conditionnée par sa position phonétique, tout comme sa délimitation vis-à-vis des éléments voisins de la chaîne sonore, résultent d’une analyse linguistique du flux de la parole ; cette analyse se fonde sur l’établissement de frontières linguistiques, ou morphologiques, ainsi que phonétiques, ou syllabiques, et sur le rapport qui unit ces deux types de délimitation.

Les unités sonores qu’on a l’habitude de nommer phonèmes dans les langues non-syllabiques sont quant à elles habituellement dotées de cette autonomie.

Bien entendu, l’autonomie des sons-phonèmes présuppose qu’ils revêtent une fonction distinctive. Cette circonstance est habituellement mise en avant et est considérée comme essentielle, voire unique, dans la détermination du rôle phonologique des sons. En effet, pour les langues non-syllabiques, la fonction distinctive des mots et l’autonomie coïncident dans la majorité des cas. Cependant, ici aussi, il y a une exception, à savoir les diphtongues. En effet, du point de vue de l’emploi des sons au plan de la distinction des sens, rien n’empêche de diviser les diphtongues allemandes et anglaises en deux éléments, et il est facile de construire une série paradigmatique correspondante :

all. *Haus* [haus] ‘maison’ – *heiß* [hais] ‘chaud’
 auch [aux] ‘aussi’ – *euch* [ɔiç] ‘à vous’
eigen [ɔigən] ‘le sien’ – *Augen* [augən] ‘yeux’

⁸ Ščerba releva l’importance des modifications intra-morphémiques des sons dans les années 1942-1943 (V. dans Ščerba 1957).

Eugen [ɔjgən] Eugène'

Angl. *by* [bɔj] à côté de', *boy* [bɔj] 'garçon', *bough* [bəʊ] 'crochet'.

Il est évident que les renvois à une non-correspondance phonétique des éléments de la diphtongue avec les monophthongues vocaliques n'a aucune force de preuve, puisque les sons des diphtongues se trouvent dans une position phonétique particulière. Dans ces langues, les diphtongues sont indivisibles parce que la frontière morphologique ne passe jamais entre leurs éléments, c'est-à-dire en raison de la coïncidence des frontières phonétiques et morphologiques⁹.

Dès lors, dans les langues où les frontières des morphèmes ne correspondent pas à celles des syllabes, la fonction distinctive ne présuppose pas toujours que le son soit autonome. Des relations phonologiques particulières existent entre les éléments des diphtongues, relations qui sont liées avec des oppositions sonores en l'absence de lien linguistique (morphologique).

Dans les langues où la coïncidence des frontières des syllabes et celles des morphèmes est de rigueur, c'est-à-dire dans les langues syllabiques, des rapports phonologiques se mettent en place, qui diffèrent considérablement de ceux qu'on observe habituellement¹⁰. Dans les langues de ce type, par exemple en chinois, vietnamien, birman, thaï, etc., la place de la frontière entre les syllabes dans la chaîne de la parole est rigide; l'enfreindre engendrerait soit une nouvelle combinaison de morphèmes (mots), soit un non-sens. Ainsi par exemple en vietnamien :

các ahn [kək⁵ a n¹] 'frères'

cá cahn [kək⁵ ka n¹] 'soupe de poissons'

cá chép [kək⁵ hɛp⁵] 'carpe'

cách ép [kək⁵ ɛp⁵] 'moyen de pression'.

En d'autres termes, l'opposition basée sur la division en syllabes possède dans ces langues le même poids phonologique que l'opposition des différents sons dans les langues non-syllabiques. Elle se situe sur le même plan phonologique.

Dans ces langues, la syllabe possède une structure rigide, ses éléments étant disposés selon un ordre précis et occupant une position fixe. Puisque la frontière du morphème coïncide toujours avec la fin de la syllabe, on exclut complètement la substitution des sons de qualités

⁹ Pour cette raison, il est tout à fait naturel que, pour résoudre le problème des diphtongues, des affriquées et des sons longs, on recoure souvent au critère morphologique. On conçoit la possibilité de tracer une frontière morphologique entre les éléments de la diphtongue et de l'affriquée comme un fondement suffisant pour une interprétation qui pose deux phonèmes. Toutefois, ce critère possède une signification plus générale. La division en morphèmes constitue le fondement de la division de la parole en sons.

¹⁰ Le fait que dans les langues syllabiques les rapports phonologiques doivent revêtir un caractère particulier fut mis en avant par Ščerba (V. Ščerba 1935).

différentes selon leur position dans la syllabe au sein d'un même morphème (c'est-à-dire que le remplacement d'une syllabe fermée par une syllabe ouverte est impossible, de même celui d'une consonne finale de syllabe par une consonne initiale de syllabe, etc.) Les sons séparés, c'est-à-dire les éléments de la syllabe, sont conditionnés l'un par l'autre et sont subordonnés à la totalité.

Dès lors, plusieurs solutions sont possibles dans l'interprétation phonologique des sons des langues syllabiques à l'aide de la méthode d'analyse phonémique traditionnelle. Ainsi trouve-t-on dans une série de dialectes vietnamiens la consonne obstruante de début de syllabe [j], une voyelle syllabique [i], un [i] non syllabique de fin de syllabe et la voyelle [i] dans la diphtongue *ie*. Convient-il d'appréhender ces sons comme une seule entité phonologique ou comme plusieurs ? Et, si on y voit une voyelle et une consonne, comment classer le [i] de fin de syllabe ? Il en va de même de la voyelle [u] et du *u* non-syllabique, qui sont possibles en fin de syllabe et devant une voyelle¹¹.

Dans les langues syllabiques, la division en syllabes est importante au même titre que la structure de la syllabe, à savoir le rôle que les différents sons jouent pour les caractéristiques phonologiques de la syllabe. Ce n'est pas un hasard si, pour ces langues, le problème de la structure de la syllabe et de la classification des syllabes est si important¹².

Dans les langues à structure syllabique, quant à elles, on dégage des éléments possédant différents types d'autonomie, ce qui dépend des relations morphologiques au sein de la syllabe.

Affirmer la non-divisibilité morphologique de la syllabe requiert une précision : à l'intérieur de la syllabe, on trouve une frontière quelque peu analogue à la frontière morphologique après une consonne initiale. Elle résulte de semi-répétitions-dédoubléments construits de manière que la frontière entre la partie conservée et la partie substituée de la syllabe passe après la consonne initiale (en vietnamien, *vo''* signifie *vo''viêc* – 'toutes sortes de cahiers', *ghê'* 'chaise' – *ghê'ghê'c* 'chaises, sièges', *mó* signifie 'pas clair', alors que *mâp mó* signifie 'flou'¹³ ; en chinois *цэнь'цы* 'irrégulier', *лин'лун* signifie 'clair', *цю'цянь* signifie 'balance', *цинтин* 'libellule' *ча'ла* 'angle'¹⁴ soit comme résultat de l'alternance des initiales lors de la formation de certaines catégories grammaticales (en birman, *hã'*

¹¹ Dans les études portant sur le vietnamien, soit on avance des solutions différentes (Emeneau, 1951), soit on admet leur possibilité (Thompson, 1959, § 3).

¹² D'ailleurs, le rôle phonologique de la structure de la syllabe se manifeste également dans les langues non-syllabiques. A ce propos, on mentionnera la différence entre voyelles et semi-voyelles [i – j, u – w], qui ne se retrouvent jamais dans une même position phonétique et peuvent être opposées l'une à l'autre uniquement par le rôle qu'elles jouent au sein de la syllabe. D'où l'interprétation du [j] anglais comme une variante du phonème [i], par exemple dans Jakobson, Fant, Halle, 1952 [1962], p. 179.

¹³ Le van Ly, 1948, p. 137 ; Solncev, Lekomcev, Mxitarjan, Glebova, 1960, p. 57-60.

¹⁴ Šu-sjan, 1961, p. 32. Les dictionnaires de rimes et la notation traditionnelle du son d'une hiéroglyphe à l'aide de deux autres, dont la première désigne le son de la consonne initiale et les autres les sons du reste de la syllabe et le ton, en témoignent.

veut dire 'tomber' – *hã*² 'faire tomber', *m̄iãu* 'grand de taille' – 'soulever')¹⁵.

A cette frontière de morphèmes correspond une séparation phonétique. Ainsi, en chinois, en vietnamien, en birman, la caractéristique tonale de la syllabe n'englobe pas son initiale, mais se superpose uniquement sur sa seconde partie ; la présence ou l'absence de l'initiale n'a aucune incidence sur la durée et sur le ton de la seconde partie de la syllabe ; enfin, la dépendance entre la qualité de la voyelle et l'initiale soit n'est pas du tout observée (en vietnamien, birman), soit est bien moins importante que le lien qualitatif des éléments de la seconde partie, accentuée, du mot. Au contraire, autant du point de vue phonétique que phonologique, cette partie accentuée constitue une unité puisque ses éléments sont liés par un fort lien de dépendance. Cette partie de la syllabe véhicule entièrement la caractéristique tonale de la syllabe, indépendamment de sa structure (une voyelle et une diphtongue, triphongue, une voyelle et une consonne nasale). Elle possède une durée constante liée uniquement au ton, et non au nombre ni au caractère des éléments de la partie accentuée. Dès lors, l'augmentation de la durée d'un de ses constituants conduit à la réduction de l'autre, et à l'inverse, comme en vietnamien [a:ñ – ãn:] *an – ãn* [i:ñ – ìn:] *in – inh*, etc. Il existe une forte dépendance qualitative entre les éléments de la partie accentuée de la syllabe. Ainsi, en vietnamien, la voyelle [ǣ] est uniquement possible devant le [ɲ:], soit [ǣɲ], tandis que le [-ɲ:] est possible uniquement devant les voyelles d'avant. D'autre part, il existe des combinaisons [a:n, ɛ:n, a:ŋ]. Faut-il interpréter le [ɲ] comme le résultat de la palatalisation d'une consonne d'arrière, c'est-à-dire [ɛŋ], ou, au contraire, faut-il appréhender le [ǣ] comme le résultat de l'effet de la consonne médiane sur le /a/, c'est-à-dire [ǣɲ]. La même question se pose lors de l'analyse de la combinaison sonore [ṁ] (dans le dialecte méridional) dans la série [i:n – ṁ – ṁɲ] : le [ṁ] est-il une variante plus avancée du [ɱ] devant une consonne d'avant, ou le [ɲ] est-il le résultat de l'influence du [i] sur une consonne d'arrière ? La méthode appliquée lors de l'interprétation phonologique d'autres langues, non-syllabiques, n'est pas applicable à ce cas. En effet, les constituants dépendent toujours les uns des autres, alors que sont exclues les alternances à l'intérieur du morphème par changement de position du son au sein de la syllabe. D'où l'idée de la possibilité d'une multitude de solutions phonologiques satisfaisantes qui peuvent être proposées au choix du lecteur.

Les éléments de la partie accentuée de la syllabe ne sont pas dépourvus de fonction distinctive. Au contraire, le volume sonore réduit des mots-morphèmes dans les langues syllabiques est à relier au large emploi des différences sonores dans la différenciation. Cependant, cette

¹⁵ Les exemples sont tirés de l'ouvrage de Vadim Kasevič *Précis du système de phonèmes du birman contemporain*, 1963.

fonction distinctive se réalise dans les langues syllabiques sur deux niveaux, d'une part au niveau de l'opposition des sons autonomes, les initiales, et d'autre part au niveau des unités phonologiques dépendantes, les éléments de la partie accentuée de la syllabe. La structure de la syllabe au plan aussi bien phonétique que phonologique correspond à la formule proposée par J. Kuryłowicz (1895-1978) $C+(V+C)$, qu'on peut considérer comme le schéma général de construction de syllabe dans les langues en question. Ce point de vue permet d'interpréter de façon évidente les initiales des langues syllabiques et exige d'analyser les autres éléments de la syllabe selon leur rôle dans la syllabe.

On peut alors affirmer qu'il existe dans les langues des unités dotées de degrés d'autonomie divers, qu'il y a deux niveaux d'oppositions phonologiques. On peut également dès lors différencier fonction distinctive et autonomie des sons.

La fonction distinctive peut également se réaliser en l'absence de l'autonomie des sons, comme c'est le cas des langues syllabiques ; dans les langues non-syllabiques, les éléments des diphtongues, qui ne sont jamais séparés par une frontière de syllabe ni par une frontière morphologique, sont quelque peu analogues aux mêmes sons des langues syllabiques. L'autonomie des sons, quant à elle, est liée à la possibilité de frontière linguistique dans la chaîne de la parole ; les sons-phonèmes des langues non-syllabiques possèdent cette autonomie ; dans les langues syllabiques, c'est l'initiale qui leur correspond à un certain degré.

Le système de termes doit refléter ces relations-là. Si on garde le terme de «phonème», en lui conférant un sens général, de façon à ce qu'il englobe tous types de sons opposés dans différentes langues, on pourrait parler d'oppositions phonémiques autonomes et non-autonomes, sinon de phonèmes et quasi-phonèmes. Quoi qu'il en soit, il faut tenir compte du fait qu'il est n'est pas admissible de conférer aux langues syllabiques un système de relations phonologiques typique des langues non-syllabiques.

© Mirra Gordina

Traduit du russe par Elena Simonato et Jean-Baptiste Blanc

Traduction de l'original russe M.V. Gordina, «O različnyx zvukovyx funkcional'nyx edinicax jazyka », in : *Issledovanija po fonologii*, p. 172-183.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AVANESOV Ruben, 1956 : *Fonetika sovremennogo russkogo literaturnogo jazyka*, Moskva : Izdatel'stvo MGU. ['La phonétique du russe 'littéraire' contemporain']
- BLOCH B., TRAGER L., 1942 : *Outline of linguistic analysis*, Baltimore.
- BIRŠERT A.F., 1940 : « K voprosu o sisteme fonem anglijskogo jazyka », in : *Eksperimental'naja fonetika i psixologija v obučenii inostrannomu jazyku*, Moskva, p. 37-152. ['Le système de phonèmes de l'anglais']
- EMENEAU Murray Barnson, 1951 : *Studies in Vietnamese (Annamese) grammar*, University of California Press.
- IVANOV Aleksej, POLIVANOV Evgenij, 1930 : *Grammatika sovremennogo kitajskogo jazyka*, Moskva : Izdatel'stvo Instituta Vostokovedenija. ['Grammaire du chinois contemporain']
- JAKOBSON Roman, FANT Gunnar, HALLE Morris, [1952]: *Preliminary to speech analysis*, trad. rus. *Vvedenie v analiz reči*, 1962, Moskva.
- JONES Daniel, 1950 : *The phoneme, its nature and use*, Cambridge : Cambridge University Press.
- LAWRENSON A.A., 1936 : « Some observations on the phonology of the English vowels », *Proceedings on the 2d International Congress of Phonetic Sciences, 1935*, Cambridge, p. 131-134.
- LY, Le van, 1948 : *Le parler vietnamien*, Paris : Huong Ahn.
- MARTINET André, 1937 : « La phonologie du mot en danois », *BSL*, tome 37, N° 2, p. 169-266.
- , 1939 : « Un ou deux phonèmes », *Acta linguistica*, tome 1, p. 94-103.
- , 1949 : *Phonology as functional phonetics*, London.
- , 1962 : « K.L. Pike. Phonemics », *World*, V, p. 284-285.
- MORCINIEC H., 1958 : « Zur phonologischen Wertung der deutschen Affrikaten und Diphthonge », *Zeitschrift für Phonetik und allgemeine Sprachwissenschaft*, Bd. 2, N° 1, p. 49-66.
- PETROVICI Emil, 1950-1955 : série d'articles dans *Studii și cercetări lingvistice*, Bucarest.
- PIKE Kenneth Lee, 1947 : « On the phonemic status of English diphthongs », *Language*, vol. 23, N° 2, p. 151-159.
- ROSSETTI Alexandru, 1959 : « Quelques problèmes de la phonétique du roumain », in : *Recherches sur les diphtongues roumaines*, Bucarest.
- ŠČERBA Lev, 1909 : « Sub'jektivnyj i ob'jektivnyj metod v fonetike », *Izvestija Otdelenija russkogo jazyka i literatury*, vol. XIV, fasc. 4, p. 196-204. ['Méthode objective et subjective en phonétique']

- , 1912: *Russkie glasnye v kačestvennom i količestvennom otnošenii*, Sankt-Peterburg. [‘Les voyelles russes du point de vue qualitatif et quantitatif’]
- , 1935: «O ’diffuznyx’ zvukax», *Akademiku N.Ja. Marru*, Moskva, Leningrad, p. 451-453. [‘Les sons ’diffus’’]
- , 1957: *Izbrannye raboty po russkomu jazyku*, Moskva.
- SOLNCEV Vadim, LEKOMCEV Jurij, MXITARJAN Tat’jana, GLEBOVA Ivetta, 1960: *V’jetnamskij jazyk*, Moskva. [‘La langue vietnamienne’]
- ŠU-SJAN, Luj, 1961: *Očerki grammatiki kitajskogo jazyka*, I. Slovo i predloženie, Moskva. [‘Précis de grammaire chinoise. I. Le mot et la phrase’]
- SWADESH Morris, 1947: «On the analysis of English syllabics», *Language*, tome 23, N° 2, p. 137-150.
- THOMPSON Laurence C., 1959: «Saigon Phonemics», *Language*, vol. 35, N° 3, 4. 456-476.
- TROUBETZKOY Nikolaj, 1960 [1939]: *Osnovy fonologii*, Moskva : Nauka. [‘Principes de phonologie’]
- VASILIU Emil, 1962: «On the category of semi-vowels in Roumanian», *Studia linguistica*, vol. 16, N° 1.
- VINOGRADOV Viktor, ISTRINA Evgenija, BARXUDAROV Sergej (réds), 1960: *Akademičeskaja grammatika russkogo jazyka*, Moskva : Izdatel’stvo Akademii Nauk SSSR, 2 vols. [‘Grammaire académique du russe’]
- ZABROCKI Ludwic, 1962: «Phon, Phoneme und distinctive Morphem», *Biuletyn Fonograficzny*, Poznań, p. 59-87.
- ZINDER Lev, 1960: *Obščaja fonetika*, Leningrad : Izdatel’stvo Leningradskogo universiteta. [‘Phonétique générale’]